

Paris,
le vendredi 14 novembre 2008

Émetteur : Direction du Développement et de l'Accompagnement

Objet : Réservation des postes de cadres pour les lauréats de la 47ème promotion de l'EN3S

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Par lettre-circulaire du 24 octobre 2008, le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité rappelle les dispositions relatives à l'affectation des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité Sociale à l'issue de leur scolarité : la procédure d'affectation des élèves de la 47ème promotion ayant lieu le 30 juin 2009.

Sont concernés tous les postes vacants ou susceptibles de l'être entre le 1er janvier 2009 et le 1er juillet 2009 aux niveaux d'emplois suivants :

- régime général : du niveau 7 au niveau 9,
- régime social des indépendants : emplois affectés d'un coefficient au moins égal à celui de cadre E (CCN du régime maladie, maternité des travailleurs non salariés non agricoles) ; emplois affectés d'un coefficient au moins égal à celui d'agent niveau III B (CCN régime Organic) ; emplois affectés d'un coefficient au moins égal à cadre administratif niveau I pour la caisse nationale et responsable technique niveau I pour les caisses de base (CCN du régime AVA),
- régime des mines : emplois de chefs de services affectés de l'échelle 13 en début de carrière.

Afin de donner la meilleure efficacité à la réservation des emplois et à l'affectation des lauréats, je vous informe que l'Ucanss suspend à compter du 1er janvier 2009 et jusqu'au 30 avril 2009, le service de diffusion des vacances de postes de cadres susceptibles d'être offerts aux élèves de la 47ème promotion de l'EN3S.

Aussi, il vous est demandé de ne plus saisir d'offre entrant dans ce recensement durant cette période sur l'application Bourse des emplois (site Internet de l'Ucanss).

Dans le cadre de ce dispositif réglementaire, il est demandé aux directeurs d'organismes de procéder au recensement des emplois de cadres ci-dessus référencés, et de transmettre directement à l'EN3S, selon les modalités pratiques définies par celle-ci, les coordonnées de ces postes avant le 30 avril 2009.

Pour toute demande de dérogation concernant la publication d'une offre d'emploi ayant un caractère spécifique (exemple : responsable de service social, contrôleur de sécurité...) il convient d'adresser votre demande par fax (04.77.81.15.17), à l'EN3S, Direction de la Formation Initiale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression de mes sentiments distingués.



Philippe Renard

Directeur

